

Sans aller jusqu'à mentionner des noms, ce qui serait manquer à la bienséance, je dirai que nous avons vu certains représentants des deux autres partis s'entendre en quelque sorte sur une méthode pour examiner en secret la conduite de certains d'entre eux, méthode que, selon moi, les Canadiens tiendraient pour inacceptable. Voilà pourquoi nous disons qu'il faut préciser cette méthode, rien de plus, simplement la préciser, de façon que chacun sache de quoi il retourne et y adhère, s'il y a lieu, en se disant: «Indubitablement, il s'agit là d'une méthode honnête, franche, juste et équitable.»

Pourquoi le gouvernement s'y oppose-t-il? Pourquoi refuse-t-il d'examiner une chose qui, de toute évidence, est excellente?

Nous avons reçu toutes sortes de conseils de spécialistes en matière de procédure. Nous avons reçu toutes sortes de suggestions de la part de gens qui suivent la chose de très près et qui nous ont dit que la proposition du député de Churchill comporte peut-être des carences, mais que c'est au moins un pas dans la bonne direction. Pourtant, le gouvernement—il me répugne de le dire, car je compte d'excellents amis tant au sein du caucus ministériel que du parti libéral—refuse de l'accepter. Nous devons nécessairement conclure qu'il s'agit là d'une très grave situation.

Cela est étroitement lié aux efforts visant à modifier le Règlement c'est-à-dire la façon dont la Chambre des communes fonctionne, et à se débarrasser des règles et traditions accumulées depuis plus d'un siècle, de façon que le gouvernement puisse mettre en oeuvre, sans grand obstacle de la part de l'opposition, son programme législatif qui accable de plus en plus les Canadiens.

De toute évidence, nous ne le tolérerons pas et nous n'allons pas l'accepter. Nous n'allons pas simplement fermer les yeux et accorder à ces organismes qui oeuvrent déjà en secret le pouvoir de prendre des décisions concernant la conduite des sénateurs et des députés et de tenir cachées les enquêtes policières. Ce n'est pas la façon de procéder. Je tiens à faire savoir que j'appuie ces deux amendements. À mon avis, mon collègue le député de Churchill a bien agi lorsqu'il a demandé le consentement unanime afin que le gouvernement revienne sur sa sottise décision et permette l'examen de ces deux amendements.

Initiatives ministérielles

• (1220)

J'ose espérer qu'avant la fin de ce débat, nous pourrions faire de nouveau cette suggestion. Peut-être vaudrait-il mieux entendre l'avis d'autres députés. Nombreux sont ceux qui auraient beaucoup à dire là-dessus. Au besoin, nous serions prêts à parler de cette affaire toute la journée d'aujourd'hui, de demain et au-delà, car nous n'en sommes pas du tout satisfaits. En fait, nous n'envisagerons même pas d'appuyer un projet de loi comportant une carence aussi manifeste alors que le député de Churchill a proposé un simple amendement qui remédierait à la situation.

Nous allons continuer de discuter de cette affaire, dans l'espoir que le gouvernement comprenne un jour la sagesse de ce conseil et le suive.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je me demande si le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique voudrait bien nous éclairer en tant que membre d'un comité et nous dire pour quelle raison seul le Nouveau Parti démocratique exprime son opposition. Où est la voix de l'opposition officielle, le Parti libéral du Canada?

À son avis, faut-il présumer qu'ils formeront peut-être le gouvernement et qu'alors ils aimeraient avoir ce genre de protection? Assurément, en tant que nouveau député, j'aimerais être détrompé. Si, effectivement, telle est son opinion, alors le public canadien devrait l'entendre. Pourquoi les Libéraux gardent-ils le silence sur cette question aujourd'hui? Pourquoi, étant donné leurs années d'expérience, de la même manière que le gouvernement conservateur, lorsque des députés se sont rendus coupables d'irrégularités, devrait-on permettre à la police d'avoir directement accès à cette question sans aucune ingérence politique? Les citoyens ordinaires ne s'ingèrent pas dans le travail de la police. Pourquoi les hommes politiques devraient-ils le faire?

Je voudrais demander à mon collègue, le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique de m'éclairer moi qui ai peu d'expérience de la Chambre et de tout ce système politique. Pourquoi le Parti libéral serait-il opposé à nos amendements?

Je vous prie de ne pas me décevoir. Ne me dites pas que le Parti libéral est cynique. Je suis prêt à tout entendre.

M. Riis: Monsieur le Président, la question soulevée par mon collègue est très grave. Je devine, en regardant le visage de tous les députés que cette affaire intéresse, que c'est une question à laquelle pensaient beaucoup de gens. Pourquoi les Libéraux participent-ils à ce qui semble être une mesure draconienne et funeste visant à dissimuler les faits et à établir, dans un sens, presque deux niveaux de justice?